Mise à jour 1er avril 2026

Annexe - Les frais de l'assurance-vie*

Produit	LINXEA Spirit 2
Montant minimal de versement initial	**500,00 €**
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	**NA**

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Support fonds euros	2,00% maximum
Support unités de compte	0,50% maximum
Support Croissance Allocation Long Terme	1,00% maximum

Gestion pilotée ou standardisée

- Gestion pilotée	0,70% supplémentaire
- Gestion pilotée profilée	0,50% supplémentaire

Frais de gestion des unités de compte

1) Gestion Libre

Fonds actions** (moyenne)	1,59%
*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,70%*
Fonds obligations** (moyenne)	1,09%
*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,47%*
Fonds mixtes** (moyenne)	1,64%
*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,67%*
Fonds immobiliers** (moyenne)	1,76%
*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,59%*
Fonds spéculatifs** (moyenne)	1,66%
*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,67%*
Fonds monétaires** (moyenne)	0,30%
*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,10%*
Fonds de capital-investissement** (moyenne)	3,43%
*dont taux de rétrocession de commissions****	*1,00%*
Autres** (moyenne)	0,67%
*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,20%*

2) Modes de Gestion pilotée

Profil OTEA DEFENSIF (moyenne)	1,83%
*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,68%*
Profil OTEA EQUILIBRE (moyenne)	2,02%
*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,77%*
Profil OTEA EQUILIBRE RESPONSABLE (moyenne)	1,72%
*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,76%*
Profil OTEA DYNAMIQUE (moyenne)	2,11%
*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,85%*
Profil OTEA AGRESSIF (moyenne)	2,13%
*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,90%*
Profil YOMONI DEFENSIF (moyenne)	0,00%
*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,00%*
Profil YOMONI EQUILIBRE (moyenne)	0,01%
*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,00%*
Profil YOMONI TONIQUE (moyenne)	0,01%

	*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,00%*
	Profil YOMONI OFFENSIF (moyenne)	0,01%
	*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,00%*
3) Modes de Gestion pilotée profilée		
	Gestion Pilotée Profilée Natixis - Objectif Climat - Prudent	1,31%
	*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,54%*
	Gestion Pilotée Profilée Natixis - Objectif Climat - Equilibre	1,43%
	*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,61%*
	Gestion Pilotée Profilée Natixis - Objectif Climat - Dynamique	1,57%
	*dont taux de rétrocession de commissions****	*0,70%*
Autres frais annuels		
	Frais forfaitaires	
	Frais annuels	
	Frais de performance sur le fonds Croissance	10,00% maximum

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	0% (2)(3)(4)
Frais de changements de modes de gestion en % ou en euro	0,00% Internet, 15,00€ papier (1)(2)(3)(4)(5)
Frais d'arbitrage proportionnels	
proportionnels ou forfaitaires	0,00% Internet, 15,00€ papier (1)(2)(3)(4)(5)
nombre d'arbitrages gratuits par an	2 papiers
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	0,00%
Frais de rachat	0% (1)(2)(3)(4)(5)

NA: non applicable

*=le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau

Coûts récurrents représentant les frais de gestion et autres frais administratifs et exploitation hors coûts de transaction et commissions liées aux résultats.

**= les supports en unités de compte sont classés par catégorie en fonction de la classification BCE (Banque centrale européenne)

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier excercice clos

En fonction des types d'unités de comptes référencés au contrat, des frais spécifiques sont/peuvent être appliqués :

(1) Pour les supports en unités de compte de type SCPI, en cas de désinvestissement par arbitrage ou rachat (partiel, partiel programmé, total) dans un délai de 3 ans suivant l'investissement sur le Support, une pénalité de 3% est appliquée sur les sommes brutes rachetées de ce Support. Cette pénalité est appliquée conformément à la réglementation en vigueur.

(2) Pour les supports en unités de compte de type ACTIONS, à compter du 04/06/2026, des frais d'investissement et de désinvestissement sur le Support seront prélevés par l'Assureur sous la forme respectivement d'une majoration et d'une minoration de 0,06% du cours de clôture retenu pour l'opération.
Tout investissement ou désinvestissement sur le Support soumis à la Taxe sur les transactions financières visée à l'article 235 ter ZD du Code général des impôts, ou à toute taxe, impôt ou prélèvement exigible en vertu de la législation fiscale locale pour les supports émis à l'étranger, donnera lieu à un prélèvement complémentaire par l'assureur sous la forme d'une majoration du cours de clôture retenu pour l'opération, appliqué au taux en vigueur pour la taxe concernée à la date de réalisation de l'investissement ou du désinvestissement.
Tout investissement ou désinvestissement sur le Support soumis à des frais de change, de courtage, de transaction financière facturés par le teneur de compte donnera lieu à un prélèvement complémentaire par l'assureur sous la forme d'une majoration du cours de clôture retenu pour l'opération.

(3) Pour les supports en unités de compte de type ETF, à compter du 18/05/2026, des frais d'investissement et de désinvestissement sur le Support sont prélevés par l'Assureur sous la forme respectivement d'une majoration et d'une minoration de 0,06% du cours de clôture retenu pour l'opération.

(4) Pour les supports en unités de compte de type ETC, à compter du 07/10/2026, des frais d'investissement et de désinvestissement sur le Support sont prélevés par l'Assureur sous la forme respectivement d'une majoration et d'une minoration de 0,06% du cours de clôture retenu pour l'opération.

(5) Pour les supports en unités de compte constituées d'organismes de placement collectif principalement investis en actifs non cotés, des frais de 20% maximum peuvent être prélevés sur les sommes désinvesties en cas de circonstances exceptionnelles et de 10% maximum en dehors des cas de circonstances exceptionnelles.

Les supports en unités de compte peuvent supporter des frais qui leur sont propres ainsi que des éventuels frais de sortie et d'autres frais spécifiques décidés par la société de gestion. Ces frais sont indiqués dans les documents d'information financière (prospectus simplifié, document d'information clé « DIC », documents présentant les caractéristiques principales des Supports en unités de compte etc.) propres au Support en unités de compte.